

CADRE DÉFINITIONNEL DE LA DÉCLINAISON DES CONCEPTS <PARTENAIRE DE L'OEUVRE> ET <SOUTIEN>

L'étude terminologique initiée par le Service de la langue française et le SGCA et dirigée par Monsieur Christophe Roche a permis de définir les concepts de <soutien> et de <partenaires de l'œuvre> relatifs à la création/diffusion culturelle en Fédération Wallonie-Bruxelles dans les secteurs musicaux, des arts vivants, des lettres et des arts plastiques et des centres culturels.

Les deux terminologies visent à

- établir un référentiel commun de concepts mobilisés dans le cadre des politiques de soutien public à la création et à la diffusion culturelle ;
- uniformiser l'acception des termes utilisés dans nos métiers dont la signification diffère parfois grandement d'un locuteur à l'autre ;
- moduler les entrées du vocabulaire terminologique susmentionné aux éventuelles spécificités d'interprétation et d'application des différents secteurs / domaines artistiques et culturels concernés.

Le concept <Partenaire de l'œuvre> recouvre les termes liés à la création, à la gestion et au financement de projets culturels et artistiques tandis que le concept <soutien> se décline à travers les termes relatifs à la résidence.

Les termes et leurs définitions seront intégrés dans les pratiques administratives du Ministère qui en favorisera l'usage. Nous vous invitons à vous les approprier.

Les termes privilégiés sont conseillés. Néanmoins les termes autorisés, notamment ceux identifiés dans la « déclinaison » du concept <partenaire de l'œuvre>, sont des termes déjà en usage que nous recommandons tout autant.

Partenaires – cadre définitionnel
Cf. terminologie des <partenaires de l'œuvre>

Terme privilégié	Définition
Terme autorisé	
Partenaire de l'œuvre <i>Partenaire artistique, partenaire, contributeur, collaborateur</i>	Toute entité (personne, organisme, institution, etc.) qui participe et/ou contribue à une ou plusieurs tâches liées à la conception, la réalisation, le financement, la gestion, la production et la diffusion d'une œuvre artistique. <i>Note 1 : Personne, groupe, collectivité, toute entité avec qui on est associé, allié dans une affaire, une entreprise, etc.</i> <i>Note 2 : Un partenaire peut être une personne physique ou morale.</i>
Partenaire initiateur <i>Initiateur, commanditaire</i>	Partenaire qui est à l'initiative du projet artistique. <i>Note : Le partenaire peut être l'artiste ou le commanditaire du projet.</i>
Partenaire concepteur <i>Concepteur</i>	Partenaire qui conçoit tout ou partie du projet artistique.
Partenaire réalisateur <i>Réalisateur, fabricant</i>	Partenaire qui réalise tout ou partie du projet artistique. <i>Note : Désigne le partenaire (bureau technique, artisan, etc.) qui participe et/ou contribue à la fabrication de l'œuvre pour l'initiateur et/ou le concepteur.</i>
Partenaire initiateur-concepteur <i>Initiateur-concepteur</i>	Partenaire qui est à l'initiative du projet artistique et qui le conçoit en totalité ou en partie.
Partenaire initiateur-réalisateur <i>Initiateur-réalisateur</i>	Partenaire qui est à l'initiative du projet artistique et le réalise en totalité ou en partie.
Partenaire concepteur-réalisateur <i>Concepteur-réalisateur</i>	Partenaire qui conçoit tout ou partie du projet artistique et le réalise en totalité ou en partie.
Partenaire initiateur-concepteur-réalisateur <i>Initiateur-concepteur-réalisateur</i>	Partenaire qui est à l'initiative du projet artistique et, en totalité ou en partie, le conçoit et le réalise.
Partenaire financier <i>Financeur</i>	Partenaire qui contribue au financement du projet artistique.

<p>Partenaire financier principal</p> <p><i>Financier principal, producteur, éditeur, coproducteur principal, coproducteur majoritaire, coéditeur principal</i></p> <p><i>Déconseillés : producteur principal, producteur majoritaire, éditeur principal</i></p>	<p>Partenaire qui contribue à titre principal au financement du projet artistique.</p> <p><i>Note d'usage 1 : S'il n'existe qu'un seul partenaire financier on parle de « producteur », dans le cas contraire on parle de « coproducteur » et donc de « coproducteur principal » ou de « coproducteur majoritaire ».</i></p> <p><i>Note d'usage 2 : Les termes de « producteur principal », comme « producteur majoritaire » et « éditeur principal » sont déconseillés car les termes de « producteur » et de « éditeur » sous-entendent un seul partenaire financier alors que « principal » et « majoritaire » sous-entendent qu'il y en a plusieurs.</i></p>
<p>Partenaire financier non principal</p> <p><i>Financier non principal, coproducteur, coéditeur</i></p>	<p>Partenaire qui contribue à titre non principal au financement du projet artistique.</p>
<p>Partenaire gestionnaire</p> <p><i>Gestionnaire</i></p>	<p>Partenaire en charge de la gestion du projet artistique.</p>
<p>Partenaire financier gestionnaire</p> <p><i>Producteur délégué, coproducteur délégué</i></p>	<p>Partenaire qui contribue au financement du projet artistique et en assure la gestion.</p> <p><i>Note d'usage : Le terme de « délégué » est lié à la gestion du projet artistique.</i></p>
<p>Partenaire non financier gestionnaire</p> <p><i>Gestionnaire délégué, administrateur délégué</i></p> <p><i>Déconseillé : producteur exécutif</i></p>	<p>Partenaire qui ne contribue pas au financement du projet artistique mais qui en assure la gestion.</p> <p><i>Note d'usage 1 : Le terme de « producteur exécutif » est déconseillé car « producteur » est compris comme un financier ce qui n'est pas le cas ici.</i></p> <p><i>Note d'usage 2 : Le terme de « délégué » est lié à gestion du projet artistique.</i></p>
<p>Partenaire en services</p> <p><i>Partenaire service</i></p>	<p>Partenaire qui fournit des services contribuant à la conception et/ou la réalisation du projet artistique.</p>
<p>Partenaire financeur diffuseur</p> <p><i>Producteur-diffuseur, producteur-distributeur, producteur-tourneur</i></p>	<p>Partenaire qui contribue au financement du projet artistique et qui en assume la diffusion.</p>
<p>Partenaire diffuseur</p> <p><i>Diffuseur, chargé de diffusion, agent, tourneur, distributeur</i></p>	<p>Partenaire qui assume la diffusion du projet artistique sans contribuer à son financement.</p>

Résidences – cadre définitionnel

Cf. étude terminologie des <soutien>

Terme privilégié	Définition
<i>Terme autorisé</i>	
Résidence d'artiste <i>Résidence d'artistes, résidence artistique</i>	Dispositif de soutien pour un temps déterminé à un artiste ou groupe d'artistes qui consiste en la mise à disposition gratuite d'un lieu de travail et de moyens techniques, administratifs, logistiques et humains pour mener à bien un projet de nature artistique.
Résidence à court terme <i>Résidence court terme, résidence courte ou accueil</i>	Résidence d'artiste qui offre un accompagnement de courte durée. <i>Note : La notion de 'court terme' dépend du domaine considéré et du type de projet. Par exemple dans le domaine de la musique de quelques jours pour préparer un concert à quelques mois pour la recherche et la création.</i>
Résidence à long terme <i>Résidence de longue durée, résidence long terme, résidence longue</i>	Résidence d'artiste qui offre un accompagnement de durée importante. <i>Note : La notion de 'long terme' dépend du domaine considéré et du type de projet. Par exemple de quelques semaines à plusieurs années.</i>
Résidence de présentation <i>Résidence d'exposition</i>	Résidence d'artiste qui aboutit à une ou plusieurs présentations publiques. <i>Note : On emploie le terme de « résidence d'exposition » dans les arts plastiques.</i>
Résidence à court terme de présentation <i>Résidence à court terme d'exposition, résidence courte de présentation, accueil avec présentation</i>	Résidence d'artiste à court terme qui aboutit à une ou plusieurs présentations publiques.
Résidence à long terme de présentation <i>Résidence longue de présentation</i>	Résidence d'artiste à long terme qui aboutit à une ou plusieurs présentations publiques.

Résidence financée	Résidence d'artiste qui comporte un apport en numéraire.
Résidence de recherche avec ou sans production	Résidence d'artiste consacrée à la recherche (avec ou sans produit).
Résidence de recherche et de production <i>Résidence de création et d'expérimentation, résidence de recherche et de création</i>	Résidence d'artiste consacrée à la recherche qui aboutit à un produit.
résidence de recherche <i>Laboratoire, studio, résidence d'expérimentation</i>	Résidence d'artiste consacrée à la recherche sans exigence de produit.
Résidence à court terme financée <i>Accueil financé</i>	Résidence d'artiste à court terme qui comporte un apport en numéraire.
Résidence à long terme financée	Résidence d'artiste à long terme qui comporte un apport en numéraire.
Résidence courte financée de recherche et de production avec présentation <i>Accueil financé de recherche et de production avec présentation</i>	Résidence d'artiste à court terme consacrée à la recherche qui comporte un apport en numéraire et dont la production donne lieu à une ou plusieurs présentations publiques.
Résidence longue financée de recherche et de production avec présentation <i>Résidence de création, résidence de production, artiste associé, résidence en association, compagnonnage</i>	Résidence d'artiste à long terme consacrée à la recherche qui comporte un apport en numéraire et dont la production donne lieu à une ou plusieurs présentations publiques. <i>Note d'usage : On parle de "résidence de création" dans le domaine des arts visuels et des arts de la scène.</i>
Résidence courte financée avec présentation <i>Accueil financé avec présentation, accueil financé en production</i>	Résidence d'artiste à court terme qui comporte un apport en numéraire sans nécessairement inclure une dimension recherche mais dont la production donne lieu à une ou plusieurs présentations publiques. <i>Note : La présentation implique nécessairement une production.</i>

Résidence longue financée avec présentation <i>Résidence en production – terme déconseillé</i>	Résidence d'artiste à long terme qui comporte un apport en numéraire sans nécessairement inclure une dimension de recherche mais dont la production donne lieu à une ou plusieurs présentations publiques.
Résidence courte financée de recherche avec présentation <i>Accueil en recherche, accueil financé de recherche avec présentation, accueil en conception</i>	Résidence d'artiste à court terme consacrée à la recherche, sans obligation de production, qui comporte un apport en numéraire et qui donne lieu à une ou plusieurs présentations publiques des résultats de la recherche.
Résidence longue financée de recherche avec présentation <i>Résidence en recherche, résidence en conception</i>	Résidence d'artiste à long terme consacrée à la recherche, sans obligation de production, qui comporte un apport en numéraire et qui donne lieu à une ou plusieurs présentations publiques des résultats de la recherche.
Résidence courte financée de travail <i>Accueil financé de travail, accueil en atelier, entraînement, résidence de construction</i>	Résidence d'artiste à court terme qui comporte un apport en numéraire indépendamment de toute obligation de recherche, de production et de présentation publique. <i>Note d'usage : Dans les arts du cirque et de la rue, on parle aussi d' « entraînement » et de « résidence de construction ».</i>
Résidence longue financée de travail <i>Résidence en atelier</i>	Résidence d'artiste à long terme qui comporte un apport en numéraire indépendamment de toute obligation de recherche, de production et de présentation publique.
Résidence courte de recherche avec présentation <i>Accueil en recherche avec présentation, étape de travail, banc d'essai</i>	Résidence d'artiste à court terme consacrée à la recherche qui ne comporte pas d'apport en numéraire et dont la production donne lieu à une ou plusieurs présentations publiques. <i>Note d'usage : Le terme de « banc d'essai » est daté.</i>
Résidence domaine	Résidence d'artiste dédiée à un domaine artistique particulier.
Résidence arts plastiques	Résidence d'artiste dédiée aux arts plastiques.
Résidence musicale	Résidence d'artiste dédiée à la musique.
Résidence d'auteur	Résidence d'artiste dédiée à un projet d'écriture.

etc.	
Hébergement administratif Déconseillé : résidence administrative	<p>Hébergement gratuit et de long terme consistant uniquement en services administratifs.</p> <p><i>Note : Par exemple mise à disposition de bureaux, accompagnement à la gestion, à la production, etc.</i></p> <p><i>Note d'usage : Dans ce cas-ci l'usage du terme « résidence » prête à confusion dans la mesure où il n'a pas le même sens que dans l'expression « résidence d'artiste ». L'usage de « résidence administrative » est donc déconseillé.</i></p>